Mairie de Bacqueville-en-Caux

Canton de LUNERAY

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
SEINE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n°0161 - 2026 du 28 octobre 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Bacqueville-en-Caux,

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Considérant qu'un arbre situé à proximité de la Route de Varenville, au niveau du numéro 12, menace de tomber et constitue un danger pour la sécurité publique ;
Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, d'interdire temporairement l'accès à cette portion de voie jusqu'à l'abattage de l'arbre et la suppression du danger ;

ARRÊTE

Article 1er : La circulation et l'accès à la Route de Varenville, au niveau du numéro 12, sont interdits jusqu'à nouvel ordre, en raison du risque de chute d'un arbre.

Article 2 : Les riverains concernés devront stationner leurs véhicules en amont des barrières interdisant l'accès à la portion de voie concernée.

Article 3 : La route sera rouverte à la circulation après l'abattage de l'arbre et après vérification de la suppression du danger.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route. Un exemplaire sera également remis aux personnes directement concernées, notamment aux riverains de la voie.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie ainsi que toute force de police compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 28 octobre 2026

Jean-Marie ADAM,
Maire

